BOURSE ETUDIANTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Pour la rentrée 2023-2024, le Conseil départemental du Nord reconduit la bourse d'étude départementale. Celle-ci est accordée aux :

- étudiants assistants sociaux de 1ère, 2ème et 3ème année
- étudiants éducateurs spécialisés de 2ème et 3ème année
- éducateurs de jeunes enfants de 2ème et 3ème année d'étude
- étudiants infirmiers en puériculture entrant en année de spécialisation (4 ème année)

Montants de l'aide

- Le montant est de 4 207,60 euros par année scolaire, de 5 versements de 841,52 euros, en octobre, décembre, février, avril et juin.

Après leur diplôme, ils s'engagent à travailler pour le Département du Nord, pendant une durée de 3 ans, à un poste décidé par ce dernier.
Le dossier est téléchargeable sur le site est à renvoyer par mail avant le mercredi 26 juillet 2023 à l'adresse suivante : dossierboursierMS@lenord.fr

https://services.lenord.fr/bourse-etude

Conseil départemental du Nord:
51 rue Gustave Delory
59047 - Lille
https://lenord.fr